

2011

FO
Métall

**Déclaration FO au CCE
sur l'accord d'indemnisation du
chômage partiel**

27 juin 2011

Sur cet accord d'indemnisation du chômage partiel, FO a été entendu sur l'essentiel, FO vote pour... et signe !

FO signe pour la prolongation du Contrat Social De Crise jusque fin Septembre 2011 permettant ainsi une indemnisation de 100%, avec le fond de crise.

FO signe pour l'après CSC : du 1er Octobre 2011 et pour les années à venir, avec l'utilisation des règles type de l'accord de « 1986 », basé sur la solidarité.

FO signe parce que le chômage n'impactera pas l'acquisition des RTT (CTC/CTI), des jours de CEF et des congés annuels.

FO signe pour la formation: les salariés amenés à faire de la formation sur les jours de chômage ne seront pas considérés au chômage et seront rémunérés à 100%. La DG, je le rappelle, s'est engagée à mettre en place les transports lors de ces séances de formation.

FO signe parce qu'en cas de situation exceptionnelle pour la restructuration d'un établissement qui demande une longue période d'arrêt, l'indemnisation de 100% est toujours possible.

FO signe pour les Etam forfaités: pas de chômage et dans les cas exceptionnels l'indemnisation à 100% est assurée.

Pour les cadres forfaités : application pure et simple des modalités de l'accord de la métallurgie dont FO est signataire.

FO signe aussi parce que la DG s'est engagée sur une réflexion en central, programmée lors du 2nd semestre 2011, sur les accords de flexibilité locaux.

Notre signature montre que la priorité absolue reste de préserver les emplois en France, tous les emplois y compris dans le tertiaire et l'ingénierie, même si pour cela, il faut faire appel au principe de solidarité.

Les Contrats Sociaux de Crise de 2009 et 2010 en sont la preuve, nous avons donc raison! Et les salariés en sont tous juges!

Des accords, certes, nécessaires à l'époque mais qui ont révélé, en fait, l'extrême fragilité délibérée, de nos sites Français.

Nous ne produisons toujours pas là où nous vendons !!

Sites de Fabrication, d'Ingénierie, du Tertiaire... Partout en France, l'emploi est en danger!

Parce qu'en tant qu'entreprise française, Renault ne peut continuer à mépriser la question de l'emploi national.

Parce qu'en tant qu'entreprise française, Renault n'a pas pu profiter des mesures gouvernementales sans assumer ses responsabilités en retour, tant pour l'entreprise elle-même, que pour toute la filière automobile.

Parce qu'en tant qu'entreprise française, Renault se doit de concentrer toute son énergie pour donner priorité au plein emploi et non de générer du chômage, même partiel.

Et même si une commission de suivi veillera à l'application scrupuleuse des termes de cet accord, cela reste très insuffisant.

FO, signataire de l'accord GPEC, demande de réunir l'instance paritaire de dialogue sur la stratégie de l'entreprise, mettant l'emploi en France au cœur des objectifs et repensant en profondeur l'équilibre des niveaux de production et l'attribution des nouveaux projets entre sites.

L'accord d'indemnisation du chômage partiel a été signé par l'ensemble des organisations syndicales sauf par la C.G.T.